

RUANDA - URUNDI

Service Pénitentiaire

MAISON
CENTRALE DE DETENTION

Nom : *Masamba, muganda, fils de*

Origine : *Sehatiki c.v. et de Kirumbenzi ded*

Chefferie : *coll. mpari chef Mutogo prov.*

Poste : *d'Entebe Uganda, résidant*

Profession : *à Ruhengeri*

N° du R. E. : *1588*

N° du R. M. P. : *2243/Ruh*

N° Dactyl. :

Arrêté, le : *13.9.40*

Entré, le : *13.9.40*

Condamné, le : *13.9.40*

1/4 de peine :

Sortie, le : *29.9.40*

Rapatrié, le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

à Paris le 26.9.40 quill. 443

Ruhengeri



10204

Le Gardien,

28.9.40 - Travail.

28.9.40 -

Travail.

[Signature]

REQUISITION A FIN D'EMPRI-
SONNEMENT.

TRIBUNAL de *Police de Rubungu*

Reg. du M. P. N° *2243/1930*
Registre du rôle N° _____

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de *Police de Rubungu*

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du
11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à *Rubungu*

de recevoir et emprisonner le nommé *Nasamba, Ngunu da Lis de Lubumbashi*
et de Lubumbashi, de coll. Mpasu chef Mutogo prov.
d'Entete Ngunda, résidant à Rubungu

condamné par jugement du Tribunal *de Police*

en date du *13. 9. 1930* devenu irrévocable le _____ 193

à *1. 1/2* de S.P.P. + *50* fr. d'am. del. 7 j. ou *10* j. de S.P.S. +
le N. de S.P.P. + 50 fr. d'am. del. 7 j. ou *10* j. de S.P.S. 1930
del. 7 j. ou 4 j. de S.P.P. + 100 fr. d'am. ou *20* j. C.P.C.

Rubungu, le *13. 9.* 1930.

L'Officier du Ministère Public,
V. Faubier